

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier le :

Préavis 2016-2021 / n°14

Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021

La Commission composée de :

Mesdames	Arlette Dévaud, excusée les 9 et 16 janvier 2017 Florence Fries, excusée le 9 janvier 2017 Valérie Schlup, Rapporteur
Messieurs	Michel Deruaz, Président Yves Guisolan, excusé les 20 décembre 2016 et 9 janvier 2017 Christian Hay, excusé les 20 décembre 2016 et 16 janvier 2017 Giorgio Micello Olivier Paley Thomas Rigolet, excusé le 16 janvier 2017

s'est réunie les 20 décembre 2016, 9 et 16 janvier 2017. Mme Françoise Tecon, Municipale et Mme Marielle Vontobel, boursière de la Commune ont assisté à la séance du 9 janvier 2017 pour informer et répondre aux questions de la Commission. La Commission les remercie toutes deux pour leur disponibilité et pour les informations fournies.

Préambule

L'article 143 de la loi sur les communes (LC) demande aux communes de déterminer dans la politique des emprunts un plafond d'endettement et de cautionnement.

Il s'agit donc pour les communes d'une autorisation et non pas d'une obligation d'atteindre le niveau d'endettement accordé par leur organe législatif.

Le calcul de ces plafonds se fait sur la base d'estimations en prenant en considération les comptes des années précédentes, les budgets des années futures et le plan des investissements de la législature en cours.

La LC ne fixe pas de règle de calcul, il existe des recommandations du Service cantonal des communes et du logement (SCL) et de l'Union des communes vaudoises (UCV). Relevons que ces recommandations sont clairement contradictoires.

Discussion

a) concernant le plafond de cautionnement

La Commission s'est enquis de connaître l'état des engagements indirects de la Commune de Rolle (ci-dessous la Commune).

En effet, il y a quelques années la Commune cautionnait peu, par exemple : la SCHRE. Aujourd'hui, elle cautionne diverses associations intercommunales. La Municipalité a fourni à la Commission un tableau qui figure en annexe de ce rapport.

Pour le détail, la Commission relève que :

- ENJEU est la seule association qui explicite ses dettes. Son plafond d'endettement de Fr. 60'000'000.- figure dans les statuts, il est cautionné par les communes membres.
- Pour l'AIER, on peut tenir compte du montant le plus élevé soit Fr. 2'100'000.-.
- Concernant la SCHRE, le cautionnement sera stable, le montant de Fr. 3'900'000.- est pris en considération.
- Quant à l'ORPC (protection civile), la part est négligeable pour la Commune.
- Concernant la CVE, nous nous référons à l'accord du 20 septembre 2015 tel que mentionné dans le préavis soit un montant de Fr. 3'900'000.-.
- Quant au SIDERE, le plafond d'emprunt prévu par ses statuts est de Fr. 20'000'000.-. Cette association s'autofinance, mais si elle devait être dissoute, ses actifs et passifs seraient supportés entre les communes membres et ceci au pro rata de leur population. Au moment de la création du SIDERE en 2011, la Commune représentait 48,6%. La Commission préconise donc de prendre en considération le montant de Fr. 10'000'000.-.

Nous pouvons donc récapituler ci-dessous les risques pour la Commune :

- ENJEU : Fr. 25'063'940.-
- AIER : Fr. 2'100'000.-
- SCHRE : Fr. 3'900'000.-
- CVE : Fr. 3'900'000.-
- SIDERE : Fr. 10'000'000.-

Soit un total arrondi à Fr. 45'000'000.-

Dans son préavis la Municipalité avait calculé un montant arrondi à Fr. 29'000'000.- auquel elle ajoutait une marge de Fr. 1'000'000.-.

En prenant le montant adéquat à savoir Fr. 45'000'000.- et en ajoutant une marge de Fr. 1'000'000.-, la détermination du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garantie atteint donc Fr. 46'000'000.-, soit Fr. 16'000'000.- de plus que demandé dans ledit préavis. La Commission corrige ce montant en proposant un amendement.

b) concernant le plafond d'emprunt

Le préavis expliquait que selon une recommandation du SCL, le plafond d'endettement devait être le double du plafond de cautionnement, en l'espèce 60 millions et respectivement 30 millions. La Commission relève que cette règle est caduque, et que ce calcul n'est pas pertinent.

La Commission est d'avis que le calcul du plafond d'endettement doit être fait en multipliant la marge d'autofinancement de la Commune par 30. En effet, le règlement sur la comptabilité des communes dispose que les amortissements doivent être effectués sur une période de 30 ans maximum. On prend donc en compte la dette que la Commune rembourse réellement. Ce mode de faire est recommandé par l'UCV.

Quel est le montant correspondant à la marge d'autofinancement ? L'année 2015, est une année exceptionnelle qui ne peut pas servir de base (recettes fiscales très importantes et non pérennes). La Commission prend en compte le montant de Fr. 1'700'000.- qui est celui budgétisé par la bourse communale pour les années 2017 à 2021. En multipliant ce montant par 30, on obtient Fr. 51'000'000.-.

Selon le plan d'investissement et de fixation d'endettement annexé audit préavis, l'endettement prévisionnel est d'environ Fr 55'000'000.-. Cependant, ce calcul oublie les recettes de taxes communales et communautaires liées aux nouveaux plans de quartier, soit un montant estimé à Fr. 5'500'000.-. Le montant proposé dans ledit préavis peut donc être diminué.

La détermination du plafond d'emprunt atteint donc un montant de Fr. 51'000'000.-, soit Fr. 9'000'000.- de moins que demandé dans ledit préavis. La Commission corrige ce montant en proposant un amendement.

Il va de soi, que si un investissement nécessaire devait être envisagé et si les finances communales le permettent, un préavis municipal pour augmentation du plafond d'endettement pourrait être déposé, le cas échéant avec le préavis de l'investissement opportun.

c) en globalité

La Commission relève que l'addition des montants proposés soit 46 et 51 millions équivaut à Fr. 97'000'000.-. Ce montant est plus élevé que celui dudit préavis qui se situe à 90 millions. Mais cela place toujours la commune de Rolle, tout à fait, en conformité avec les recommandations de l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales, c'est-à-dire bien en-dessous des 250% de leur échelle d'évaluation de la « Quotité de la dette brute » qui est de Fr. 126'750'000.-.

Amendements

La Commission propose donc les deux amendements suivants :

1° un plafond de d'endettement brut d'un montant de Fr 51'000'000.- et non de Fr. 60'000'000.-

2° un plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garantie d'un montant de Fr. 46'000'000.- et non de Fr. 30'000'000'-

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions **amendées** suivantes :

Le conseil communal de Rolle,

Vu le préavis 2016-2021 / N°14 de la Municipalité du 22 novembre 2016,

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Fixe les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

1. Plafond d'endettement : Fr. 51'000'000.-
2. Plafond de risque pour cautionnement et autres engagements :
Fr. 46'000'000.-

Au nom de la Commission :

Le Président



Michel Deruaz

Le Rapporteur



Valérie Schlup

Rolle, le 20 janvier 2017

Annexe au rapport de la Commission des finances sur le PM 2106-2021 N°14 :

Prévisions des emprunts

Prévisions des emprunts associations intercommunales - pour Commune de Rolle

Législature 2016 - 2021 - situation connue au 12.01.2017

Dates	AIER		ORPC	ENJEU		ARAS	Sié Coopérative des habitations	Rolle - total cautions existantes	CONSOLIDATION
	Endettement	Part de Rolle (71.14%)		Endettement ENJEU	Part de Rolle ENJEU - cautionnement fixé par plafond endettement ENJEU de 60 M.				Risque Cautionnement/Financ ement pour Rolle - conformément aux informations reçues
31.12.2015	3'138'000	2'232'373	970'000	31'915'000	25'063'940	*	3'900'000	28'963'940	3'202'373
31.12.2016	2'422'000	1'723'010	970'000	43'583'400	25'063'940	*	3'900'000	28'963'940	2'693'010
31.12.2017	1'700'000	1'209'380	970'000	56'039'400	25'063'940	*	3'900'000	28'963'940	2'179'380
31.12.2018	2'684'000	1'909'398	970'000	53'882'549	25'063'940	*	3'900'000	28'963'940	2'879'398
31.12.2019	2'952'000	2'100'053	970'000	51'725'689	25'063'940	*	3'900'000	28'963'940	3'070'053
31.12.2020	2'952'000	2'100'053	970'000	49'568'829	25'063'940	*	3'900'000	28'963'940	3'070'053
31.12.2021	2'952'000	2'100'053	970'000	47'411'969	25'063'940	*	3'900'000	28'963'940	3'070'053
Plan d'investissement	oui	non				Pas de recours à l'emprunt			
Plafond d'endettement			1'000'000	60'000'000		100'000			
Dont cautionné par Rolle				25'063'940			3'900'000	28'963'940	
Variation endettement									377'043

H:\Plafond d'endettement\Associations\Associations_Rolle_Situation dettes_clôture_31.12.2015/MV

